

Exploitation des travailleurs des tunnels

Autor(en): **Morsier, A. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **3 (1911)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la classe ouvrière. Pour cette fois, nous nous contenterons d'une simple constatation qui indique suffisamment que rien n'empêche, sous le régime capitaliste, l'évolution de la production vers des formes plus compliquées et aboutissant à une organisation grandiose, placée sur le terrain de l'internationalisme.

En face de ce phénomène, les travailleurs de tous les pays doivent abandonner les préjugés de nationalité et s'unir pour la défense de leurs intérêts de classe par l'organisation et par l'action nationale et internationale.



Exploitation des travailleurs des tunnels.

Celui qui entreprendra la tâche d'écrire l'histoire des souffrances et des luttes du prolétariat suisse, ne devra au moins pas oublier de consacrer un chapitre spécial à l'odyssée des travailleurs des mines et des tunnels.

On se souvient de la révolte des prolétaires italiens lors du percement du St-Gothard, révolte due aux conditions insuffisantes d'hygiène, aux salaires par trop maigres en comparaison avec les risques et les sacrifices des travailleurs.

Après avoir tué quatre ouvriers, le gouvernement fédéral trouva qu'il fût bon de prendre en considération un peu mieux les revendications ouvrières.

Lors du percement du Hauenstein 30 personnes, ouvriers et surveillants, ont dû sacrifier leur vie.

Quand le tunnel du Simplon fut percé, une grève générale éclata en 1901 à cause du mauvais traitement et de l'insuffisance des salaires. On sait que la troupe fut levée, que de nombreuses expulsions furent exécutées pour forcer les ouvriers à se soumettre aux ordres de leurs exploiters. Il en fut de même lors du percement du tunnel du Ryken (St-Gall) en 1904. Le percement du tunnel du Bruggwald a coûté la vie à dix ouvriers et celui du Loetschberg à plus de 20 ouvriers et surveillants. Il semble que tant d'expériences, auxquelles s'ajoutent les accidents sans nombre se produisant à l'étranger, devraient suffire pour engager les autorités à imposer aux entrepreneurs des mesures sévères de sécurité pour la santé et la vie des prolétaires qui doivent peiner dans les tunnels.

M. A. de Morsier, un député genevois, qui nous est déjà connu par sa belle publication sur la journée de huit heures, vient de publier dans le *Grutlén* un article remarquable à double point de vue qui nous montre que les gouvernements de France et de Suisse, autant que l'entreprise du tunnel Frasné-Vallorbe, se moquent parfaite-

ment des droits les plus élémentaires dus aux ouvriers.

En attendant de nous concerter dans la commission syndicale sur les démarches à entreprendre pour faire cesser les abus criants que signale Monsieur de Morsier, nous tenons à reproduire son article en entier.

* * *

Au Frasné-Vallorbe.

Le Frasné-Vallorbe sera percé dans deux ans.

Il a fallu huit années de démarches, conférences, contrats et paperasseries diplomatiques de tout genre, depuis le début des accords, entre le gouvernement fédéral et la France jusqu'au premier coup de mine. Huit ans pendant lesquels il était possible de prendre toutes les précautions pour assurer, le moment venu, une exploitation rationnelle de cette grosse entreprise.

Il y a trois semaines, un affreux accident ensanglantait le front d'attaque du tunnel. Une explosion retardée mutila trois ouvriers et en blessa sérieusement sept autres. Et l'autre jour je lisais dans la *Voix du Peuple*, organe de la Fédération des Unions ouvrières de la Suisse romande, une lettre très violente d'un ouvrier dénonçant la rapacité de la Compagnie de percement du tunnel, qui n'aurait aménagé aucune de ces installations que nous admirâmes à Brigue et qui furent également disposées au Loetschberg dans le but d'assurer aux ouvriers les soins de propreté nécessaires et les secours médicaux les plus urgents. L'article en question se terminait par cette phrase: «Il est temps que l'opinion publique s'émeuve de pareilles atrocités.»

Me rendant justement à Vallorbe quelques jours après la publication de cet article, j'eus l'occasion de faire là-haut les plus navrantes et les plus stupéfiantes constatations. Elles justifient pleinement la lettre de l'ouvrier en question et, comme il le demande lui-même, il faut que l'opinion publique s'en émeuve et que cet état de choses cesse sans tarder.

Comment! Voilà des centaines d'ouvriers employés au percement du Mont-d'Or, dans une roche calcaire, très poussiéreuse, avec tous les inconvénients de l'eau et de la boue, et qui travaillent sans avoir à leur disposition ni infirmerie, ni établissements de lavage (bains-douches), ni aucune installation de nettoyage et séchage des habits! Les malheureux mutilés à la dernière explosion furent transportés à plus de 20 kilomètres, à l'hospice de St-Loup, où là seulement il fut possible enfin de leur donner les soins que nécessitait leur pitoyable état.

Dernièrement, j'ai contrôlé le fait par des témoignages précis — un ouvrier, les jambes

brisées, attendit deux heures avant qu'il fut possible de le transporter... à St-Loup!

Je dis que des faits semblables constituent une honte pour notre pays. Oui, *pour notre pays*, car il est inadmissible qu'une compagnie étrangère qui va réaliser sur une affaire de 20 millions d'importants bénéfices, en prenne ainsi à son aise sans avoir été mise en demeure de réaliser des installations de secours et d'hygiène que la simple pitié, à défaut du bon sens et de la raison, ou de la loi, devrait lui dicter.

La commune de Vallorbe est prête, cela va sans dire, à donner son concours à l'établissement d'une infirmerie; cette dernière existerait même..., sur le papier, comme tant de beaux plans et de beaux projets.

Nous en appelons ici — et nous en appellerons encore par démarche directe — au Conseil fédéral. Les travaux ont été entrepris à la suite de contrats de concessions. Il n'est pas possible que ces contrats entre les autorités suisses et l'entreprise ne stipulent rien des mesures de précaution à prendre sur notre territoire. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas admettre, même vis-à-vis d'ouvriers qui nous sont étrangers — je dirai même parce que ce sont des étrangers — qu'un pareil état de choses se prolonge à Vallorbe.

Au Simplon, au Lœtschberg — les ouvriers du Mont-d'Or le disent eux-mêmes — les conditions de travail étaient dures, mais décentes. Beaucoup d'entre eux quittent le travail, mais sont très vite remplacés, du reste, la demande de travail étant considérable.

Les salaires varient de 4 à 6 francs. Le carbure des lampes à acétylène est fourni par l'ouvrier. Au front d'attaque, le travail se fait par trois équipes de huit heures consécutives. Quand les hommes sortent de là, boueux, sales et poussiéreux, on les envoie se laver.. à l'Orbe, qui coule au fond de la vallée! Ou bien ils se débarrassent aux lavoirs des cuisines où se prépare leur pitance. Les pensions sont généralement de 2 fr. 10 par jour, logement et nourriture compris, et les lits s'accumulent, serrés les uns contre les autres dans de petites chambres aux murs desquelles pendent les vêtements de travail salis. Pas de chaussures de rechange. Pas de vestiaires.

Mais ce qui reste avant tout comme un fait qu'il faut qualifier de révoltant, c'est que dans une entreprise qui se chiffre par millions, des centaines d'hommes astreints à un travail aussi pénible que celui du percement d'un tunnel, avec tous les dangers qu'il présente, n'aient pas même à leur disposition une infirmerie et une installation de lavage.

Nous espérons que les autorités interviendront sans retard pour faire cesser ce scandale que nous ne devons pas tolérer huit jours de plus sur notre territoire... A. de Morsier.



Fédération ouvrière suisse.

Zurich, 21 juin 1911.

*A toutes les Sociétés ouvrières! A tous les Syndicats!
A toutes les Caisses de Maladie!*

La loi fédérale sur l'assurance contre la maladie et les accidents a été adoptée en votation finale par les Chambres fédérales et publiée dans la *Feuille fédérale des Avis officiels* à la date du 14 juin dernier. Le délai référendaire va jusqu'au 12 septembre prochain. Selon ce qui s'est passé au moment du vote final sur la loi aux Chambres, et à en juger d'après le ton qu'ont pris certains journaux, il est probable que le *Referendum* sera demandé et qu'avant peu commence la cueillette des signatures.

Les adversaires de la loi ne manquent pas de moyens, pas plus que les sociétés par actions d'assurance contre les accidents. Et elles sauront les répandre largement, ces « moyens », pour récolter les 30,000 signatures nécessaires. Et il est presque certain que l'on spéculera aussi sur les ouvriers qui ne connaissent pas les avantages qui leur sont conférés par la loi.

Il faut s'attendre également à ce que des chefs de fabriques insistent auprès de leurs ouvriers pour qu'ils apposent leurs signatures au bas des feuilles qui leur seront présentées, ainsi que cela est déjà arrivé en d'autres occasions.

Le Comité directeur de la Fédération ouvrière suisse a été chargé par le dernier congrès de Zurich de s'opposer au mouvement référendaire et de faire tout ce qui était en son pouvoir pour faire accepter la loi. Nous allons faire notre possible pour que toutes les sociétés ouvrières, les syndicats et les caisses de maladie reçoivent gratuitement des exemplaires de la loi, ou tout au moins au prix de revient. De même nous allons nous occuper de publier dans les journaux des articles explicatifs.

Mais nous demandons d'ores et déjà aux sociétés ouvrières, aux syndicats et aux caisses de maladie de faire savoir à leurs membres et à tous les ouvriers, soit par des affiches, soit par des insertions dans les journaux, soit par des feuilles volantes, *qu'ils n'ont pas à signer les feuilles de referendum*, sans quoi, par leur signature, ils font l'affaire des sociétés par actions profitardes et ils se font du mal à eux-mêmes.

Il faut que ces renseignements soient rapidement donnés avant que l'adversaire ait eu le